

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quinze mars deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 07/03/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE (en remplacement de Pierre LANGLADE), Henri PALA, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Bernard DUMONT), Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Dominique GILLES), Alain FAUCHER, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Sandra DERMIGNY (en remplacement de Dominique DUNAUD), Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Daniel CADET, Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Patrick DESCHARLES), Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY), Edith LERENARD, Sabine VINCENT,

EXCUSES : Gérard BARRAUD, Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Bernard DUMONT, Dominique DUNAUD, Dominique GILLES, Pierre LANGLADE, Nadine MAGY, Philippe STEYAERT, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012-058 : ADHESION A L'ADAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT,

Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat a régulièrement travaillé avec l'ADAC ces dernières années et sera amenée en 2012, à élaborer de nombreux projets.

Monsieur le Président précise que si l'intercommunalité adhère à l'Association Départementale pour l'Aménagement des Collectivités, elle pourra bénéficier de l'assistance technique, administrative et juridique de cette association dans le cadre de l'élaboration de ses projets.

Monsieur le Président expose que l'adhésion à l'ADAC nécessite le versement d'une participation dont le mode de calcul est similaire à celui réalisé pour les communes du groupement et que la participation intercommunale vient en déduction de celles des communes membres.

Monsieur le Président annonce que le coût de l'adhésion 2012 sera de 912 € auxquels seront rajoutés 136,40 € de régularisation pour l'adhésion 2011.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 29 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide d'adhérer, pour l'année 2012, à l'Association Départementale pour l'Aménagement des Collectivités.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 16 mars 2012

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ADHESION ADAC

Date de transmission de l'acte : 19/03/2012

Date de réception de l'accusé de
réception : 19/03/2012

Numéro de l'acte : 2012-058 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120315-2012-058-DE

Date de décision : 15/03/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions